

Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2021

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°02

Personnel communal – règlement et enquête de satisfaction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que le règlement du personnel communal, tel qu'adopté par le Conseil général lors de sa séance du 15 décembre 2020 (message n°123 de la législature 2017-2021), a été approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts en date du 24 mars 2021. Il est donc en vigueur depuis cette date et il a été présenté au personnel communal lors de séances d'informations organisées en juillet 2021.

Lors de ces mêmes séances, les résultats d'une enquête de satisfaction menée en début d'année auprès de l'ensemble du personnel communal ont été présentés. Cette enquête, menée de manière anonyme et réalisée par un bureau spécialisé mandaté, contenait 59 questions sur tous les thèmes de la gestion du personnel :

- Connaissance des valeurs de la Commune ;
- Tâches et responsabilités confiées ;
- Valorisation des compétences, formations, possibilités d'évolution au sein de la Commune ;
- Outils et environnement de travail ;
- Ambiance de travail ;
- Communication et information ;
- Gestion des collaborateurs par la hiérarchie, confiance envers les ressources humaines, etc. ;
- Image de la Commune comme employeur ;
- Satisfaction générale ;
- Commission du personnel.

Les résultats obtenus sont d'une manière générale positifs, notamment au niveau de thèmes comme l'équité de traitement, la satisfaction générale, la gestion des questions de sécurité et de santé au travail ou encore du climat de travail.

Par contre, cette enquête a ressorti des axes d'améliorations au niveau de la communication entre les différents Services et de la connaissance des autres Services. Le Conseil communal va veiller à la mise en œuvre de mesures pour améliorer ces points. Cette enquête a également ressorti des points de vigilance dans certains Secteurs spécifiques, que ce soit au niveau de l'environnement de travail (locaux), de la collaboration ou de la répartition des tâches. Ces thématiques seront approfondies de manière ciblée dans les Secteurs concernés.

Ces bons résultats généraux encouragent le Conseil communal à poursuivre ses actions dans la professionnalisation de la gestion du personnel communal et dans la poursuite de la mise en place d'une politique du personnel moderne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, syndic